



Véhicule en LOA détruit dans un accident non responsable

Par GregV83

Bonjour,

Le 13/10/21 j'ai été victime d'un accident: trois individu dans une voiture volée, poursuivit par la police, me sont rentré dedans. Ma voiture en Location avec Option d'Achat est classé épave.

Le 15/10/21 L'expert à chiffré la voiture à 11052?

Le 16/11/21 L'assurance me verse cette somme (11052?) sur mon compte au lieu de les rembourser directement à la société de crédit CGI Finance (Kia Finance ?)

Je passe à l'agence pour savoir pourquoi ils m'ont versé l'argent sur mon compte. Ils m'ont prit pour une entreprise, la dame de l'agence appelle au moins 3 personne et me garantie qu'ils ont fait le necessaire pour annuler le versement.

Le lendemain bien sur l'argent était bien crédité sur mon compte.

je retourne à l'agence pusieurs fois , bref je vous épargne les détails , finalement il faut que je leur rende l'argent par chèque. Ce que je fais en bataillant plusieurs jours par mail pour savoir à qui l'adresser et à qu'elle adresse l'envoyer. Bref je leur rend l'argent.

Le 20/01/2022 (soit plus de 3 mois apres l'accident pendant lesquels j'ai continué à payer mes mensualités dans le vent qui, tout le monde me le garanti, me seront remboursé en trop perçu) je reçois un courrier recommandé de Kia Finance. Je pense donc à un chèque me remboursant mes 750? de mensualité payée pour rien, le véhicule étant en épave depuis le 15/10/21. Que nenni , ils me font un décompte auquel je ne comprend rien et me réclament encore 463,76?.

Je me rend donc à mon agence d'assurance pour comprendre pourquoi je dois payer alors que je suis sensé être remboursé de trois mensualités. Ils me disent qu'ils comprennent pas, que c'est pas normal et qu'il faut que je vois avec Kia Finance.

Je les appelle donc le lendemain, je suis resté au moins 1h avec le type qui au final me dis "mais vous avez touché la TVA ?" je lui répond que j'ai rien touché du tout et il me dit qu'il faut que je réclame la TVA à Groupama.

Me disant donc que c'est encore Groupama qui à fait une erreur, j'y retourne je lui dit que le type m'as dit de réclamer la TVA et elle m'explique que non, que la TVA c'est l'état qui la récupere etc etc, je me souvient plus trop , de toutes façons je comprend rien. Je lui donne donc le décompte qui m'as été adressé et elle me dit qu'ils ont fait n'importe quoi que les calculs ne sont pas bons , qu'il y a des montants HT calculé avec des montants TTC , que ça n'as aucun sens. Elle passe donc plusieurs dizaine de minutes avec quelqu'un qui semble rien comprendre non plus et j'ai cru comprendre qu'il lui a finalement dit "Si il à un probleme avec son créancier c'est pas notre probleme". Bref la dame qui connait bien mon dossier et sait que Groupama à fait plusieurs erreurs sur ce dossier qui à duré plus de 3 mois , me dit qu'elle va s'en occuper. Toujours pas de nouvelles aujourd'hui.

Je vous transmet le décompte de Kia Finance :

Créance HT à la date du sinistre soit le 13/10/201 : 13492.11?

Frais de gestion sinistre : 100?

Total du : 13592,11?

A déduire :

Règlement de votre assureur : 9172?

Assurance protection pécuniaire : 3204,43?

1er loyer majoré : 0,00?

Loyers réglés après le sinistre : 751,92?

Total Perçu : 13128,35?

Solde en notre faveur : 463,76?

Rappels:

L'assurance protection pécuniaire ne rembourse pas la franchise de 228 euros.

L'assurance protection pécuniaire intervient entre la valeur d'expert de 11280? et le prix facture du véhicule de 14484,43?
(excluant les frais et la carte grise)

Pas de 1er loyer majoré.

Voilà donc je voudrais savoir si quelqu'un y comprend quelque chose ? Pourquoi pour un accidentant dont je suis pas responsable je devrait payer quoi que ce soit ? L'assurance m'as dit que la Protaction pécuniaire est sensée rembourser la difference entre le prix de l'expert et le prix réclammé par KIA , pourquoi ce n'est pas le cas ici ?

Je suis completement perdu.

Merci.

Par ESP

Bonjour

Que vous soyez responsable ou pas, cela ne change rien, le problème ne vient pas de la mais du contrat loa, pour lequel une bonne assurance spécifique qui prend en charge, en cas de destruction ou de vol du véhicule, la différence entre l'indemnité d'assurance et le reste des loyers.